



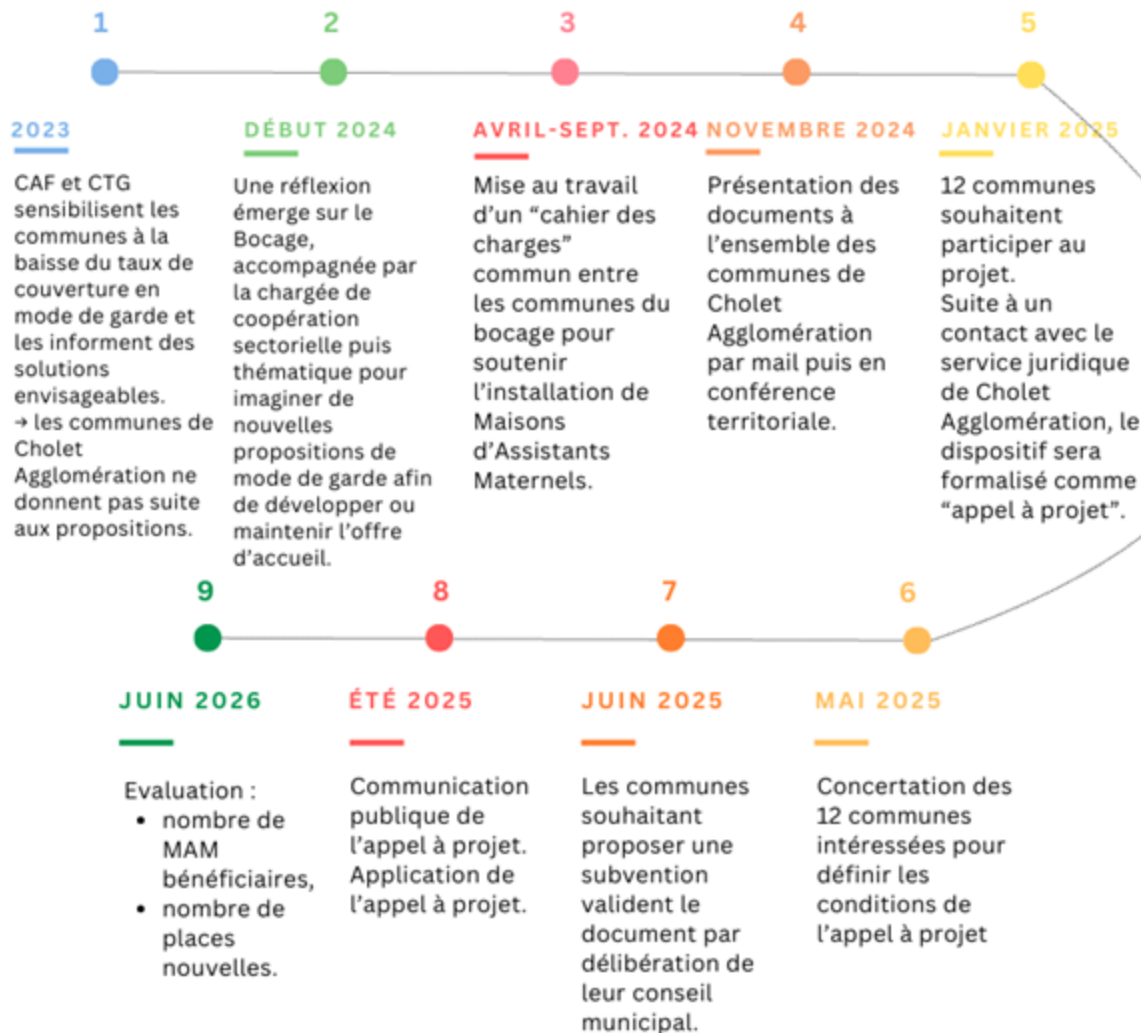
Réunion CTG Petite Enfance Soutien aux Maisons d'Assistants Maternels (MAM)



14 Mai 2025

Retour sur le projet

Etapes vers appel à projet d'aide à l'installation de Maisons d'Assistants Maternels



Objectif de la réunion

S'accorder sur la démarche et le contenu de l'appel à projet

Étude de situations

1- Suite à l'appel à projet vous recevez 3 dossiers de porteurs.

.Accordez-vous l'aide à tous les porteurs ?

.Sinon quels sont les éléments qui vous permettent de prioriser et de faire un choix ?

2- Vous avez accordé une subvention à une MAM.
L'année suivante, vous recevez de nouvelles demandes.

Étude de situations

3- Vous avez accordé un soutien à une MAM et n'avez plus aucun contact par la suite.

Que mettez-vous en place pour prévenir cette situation ?

4- La MAM que vous avez financé est reprise deux ans plus tard par de nouvelles personnes. Peuvent-ils bénéficier de l'aide à l'installation ?

Etude de situations

5 - Un assistant maternel souhaite monter sa MAM seul.
Est-il éligible à l'aide communale ?

Quel est le nombre minimum d'assistants maternels dans la MAM pour obtenir l'aide communale ?

L'appel à projet

les critères de recommandation :

- Statut juridique de la MAM est associatif
- Un nombre d'assistants maternels minimum de...
- Des horaires d'ouverture étendus pour répondre aux besoins des familles
- Accueil en priorité des enfants de la commune
- Invitation à fréquenter le Relais Petite Enfance
- Informer sur la place des parents dans le fonctionnement de la MAM

L'aide financière

les éléments d'attribution :

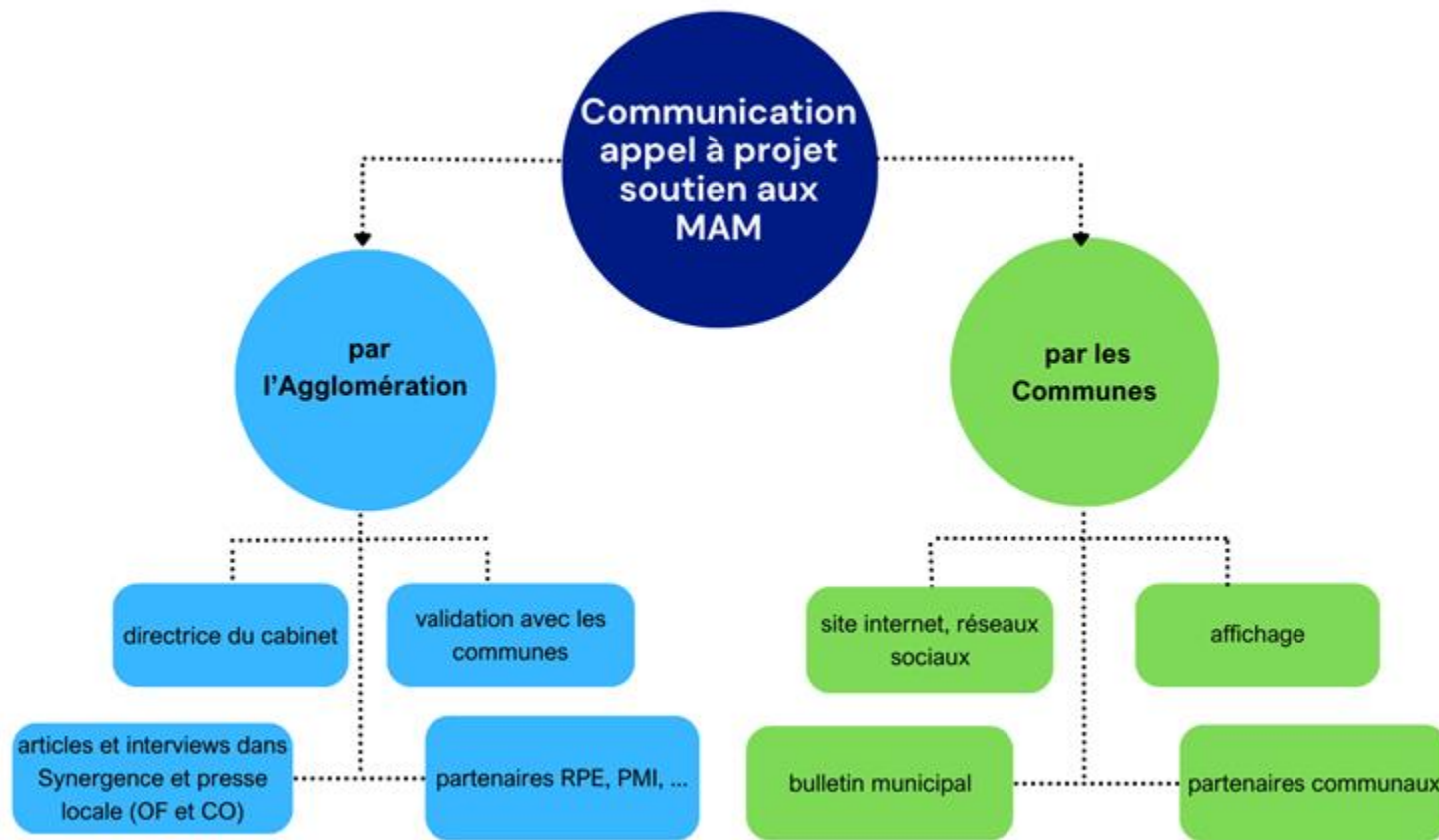
- Subvention plafonnée à 4000 € liée aux frais d'installation à hauteur de 50 %
- La subvention couvre : les travaux de rénovation, d'aménagement, l'acquisition de mobilier,
- Versée en une seule fois sur présentation des justificatifs ou par avance ?
- Un remboursement au prorata pour une fermeture avant 5 ans d'exercice (selon motifs ?)
- Accueil en priorité des enfants de la commune
- Invitation à fréquenter le Relais Petite Enfance
- Informer sur la place des parents dans le fonctionnement de la MAM

Décision de la commune

Appel à projet soutien aux maisons d'assistants maternels

	OUI	NON	Autre proposition	Remarques
Montant de l'aide 4000€				
Minimum de 2 assistants maternels dans la MAM				
Aide versée à tous les porteurs répondant à l'offre				
Appel à projet reconduit chaque année				
Un temps de bilan annuel avec les MAM aidées				
Fermeture avant 5 ans remboursement au prorata du temps d'activité				
Changement de porteur, les nouveaux peuvent prétendre à l'aide				
Accueil occasionnel (réponse à un besoin d'urgence)				
Demande d'accueil en priorité des enfants de la commune				
Invitation à fréquenter le Relais Petite Enfance				

La communication de l'appel à projet



La communication de l'appel à projet

- la CTG propose un contenu commun pour vos supports communaux
- La Séguinière a déjà mis en place ce soutien peuvent-ils être nommés dans les supports de communication ?



Merci de votre attention

CONTACT :

Béatrice Ménard / bmenard@choletagglomeration.fr

